

**REUNION DU BUREAU DU CNIS
DU 6 NOVEMBRE 2003**

Relevé de conclusions

PARTICIPANTS

Membres du Bureau

Organisme représenté ou titre de présence

M.	BACHMAN Pierre	CGT
M.	BARTHELEMY Laurent	FNSEA (<i>suppléant</i>)
M.	BOMPARD Jean-Pierre	CFDT
M.	CADIX Alain	ACFCI (<i>suppléant</i>)
M.	CHARPIN Jean-Michel	INSEE
M.	HAZELAS Marc	Banque de France (<i>suppléant</i>)
M.	CHEVALLIER Patrice	APCM (<i>suppléant</i>)
M.	DUPORT Jean-Pierre	Président du Bureau, vice-président du CNIS
M.	KLEINPETER Marc-Antoine	Représentant le Commissaire au Plan
M.	LEFEBVRE Jean	CGT-FO
M.	NESPO Claude	CGPME
M.	RENARD Yvonick	MEDEF

Autres participants

M.	BUREAU Dominique	Ministère de l'environnement-D4E
M.	DESROSIERES Alain	INSEE
M.	GODINOT Alain	INSEE
M.	LE GLEAU Jean-Pierre	INSEE, chef du département de la coordination statistique
M.	MOREL Bernard	DATAR, Président du groupe "Evaluation de la diffusion des résultats du RP 99"
M.	PUIG Jean-Pierre	Secrétaire général du CNIS
M ^{me}	SAGLIETTI Carla	Secrétaire général adjoint du CNIS

Membres du Bureau absents excusés

M.	DESCOLONGES Pierre-Marie	Membre élu
M.	PAILLARD Francis	APCM
M.	VINCENT François	CFE-CGC

ORDRE DU JOUR

1. Présentation des conclusions du groupe de travail du Cnis «évaluation de la diffusion du recensement de la population de 1999 » - Bernard Morel
 2. Présentation de la politique de communication du nouveau recensement - Alain Godinot
 3. Présentation du projet de rapport sur les indicateurs du développement durable - Dominique Bureau
 4. Assemblée plénière du 18 décembre 2003
 - Ordre du jour
 - avis des formations et amendements au projet d'avis général moyen terme 2004-2008 - Jean-Pierre Puig et Carla Saglietti
 5. Information sur l'état d'avancement des dispositions juridiques concernant la loi de 1951 - Jean-Pierre Le Gléau
 6. Présentation du projet de portail de la statistique publique - Jean-Pierre Le Gléau
 7. Communication du Cnis : lancement du projet de rénovation du site internet et de réédition d'une publication « 4 pages » - Carla Saglietti
 8. Consultation du Bureau sur la nomination du président du comité du label et du président du comité du contentieux - Jean-Pierre Puig
 9. Points divers
-

1. Présentation des conclusions du groupe de travail du Cnis «évaluation de la diffusion du RP99 »

Bernard Morel, président du groupe de travail, rappelle que le groupe s'est réuni 4 fois entre juin 2002 et mai 2003 ; une trentaine de personnes a participé aux travaux.

Le groupe de travail a bénéficié de deux types de matériaux :

- une étude, confiée au cabinet IPSOS, a permis d'établir des scores pour chaque produit de diffusion à partir de 300 questionnaires et 50 entretiens approfondis menés auprès d'utilisateurs,
- les débats au sein du groupe de travail ont fait ressortir l'importance des différentes catégories d'utilisateurs avec leurs logiques institutionnelles et leurs usages de l'information, en contrepoint d'une approche trop strictement « marketing ».

Les résultats font apparaître une image intacte de l'Insee en terme de référence et une appréciation positive des avancées techniques (diffusion des résultats sur l'internet et CD Rom). Mais, en termes de communication, l'Insee a eu des difficultés à présenter une offre globale sur les produits du RP ; ainsi les produits «sur mesure», jugés trop techniques, n'apparaissent pas sur les catalogues. D'autre part, les utilisateurs ont déploré l'insuffisance d'accompagnement par l'Insee en particulier pour intégrer les données du RP dans les systèmes d'information (le choix du tableur Beyond a été critiqué sur ce plan). Paradoxalement, le produit ayant recueilli le plus de suffrages est la publication « Insee Première » en direction du grand public. La politique de diffusion de l'Insee, centrée prioritairement sur le grand public, a donc réussi mais doit s'améliorer en direction des publics plus techniques.

Parmi eux, les entreprises de géomarketing ont souligné le déficit de communication sur les retards de production. Les collectivités locales auraient souhaité que leurs spécificités soient mieux prises en compte et en particulier que soit reconnu leur rôle de co-producteur de l'information, d'acteur du service public et de producteur de documents d'urbanisme. Le partenariat entre l'Insee et les collectivités locales mis en place pour la collecte doit s'étendre à l'exploitation des résultats et doit leur permettre de partager l'information dans le cadre de regroupements de communes sur des périmètres variables. Enfin, les universitaires ont apprécié le passage de l'IRIS 5000 à l'IRIS 2000 mais déplorent que l'accès à des fichiers détaillés géoréférencés soit plus difficile qu'en 1990. Pour les géographes en particulier, le choix de l'IRIS comme maille de base unique pour l'analyse spatiale au niveau le plus fin perturberait la mesure des effets liés à la densité.

En conclusion, le groupe de travail a émis le souhait que le prochain recensement ajuste mieux la diffusion aux usages les plus fréquents de l'information, présente une offre globale claire et orientée vers les besoins et pas uniquement structurée par support, et enfin soit en mesure d'assurer un meilleur accompagnement technique après l'acquisition des données.

Jean-Pierre Bompard se demande si toutes ces questions sont bien légitimes et si elles ne relèvent pas plutôt de la Cnil, enfin s'il est nécessaire que le Cnis prenne en compte les besoins ainsi exprimés.

Dans le même sens, Jean-Pierre Duport exprime le souci prioritaire de la protection des données individuelles et se demande quel est l'intérêt des analyses en termes de densité de population ou de carroyage. Il souligne l'intérêt de poursuivre une diffusion de résultats sur papier.

Bernard Morel précise que le rapport ne remet pas en cause les préconisations de la Cnil mais recommande que les demandes des chercheurs comme des collectivités locales soient mieux analysées. Par ailleurs, le coût supplémentaire pour les collectivités locales afin d'obtenir les mêmes résultats qu'en 1990 doit être pris en compte.

Pour conclure, Jean-Pierre Duport souhaite que le Bureau soit tenu informé de l'état d'avancement des échanges avec les chercheurs.

2. Présentation de la politique de communication du nouveau recensement

Alain Godinot, maître d'ouvrage du RRP, présente les grands axes de la communication en direction du grand public qui accompagnera le début de la collecte à partir du 15 janvier 2004. Il s'agit de convaincre que le recensement est utile et qu'il ne présente pas de dangers pour les libertés publiques ; la difficulté est d'expliquer le fait que toute la population n'est pas enquêtée. La campagne écartera tout discours sur les modalités techniques et toute injonction ou appel au civisme mais se fondera sur l'utilité collective et individuelle. Elle soulignera la nouvelle fréquence : en devenant annuel, le recensement tient mieux compte de chaque individu dans un monde qui bouge. Un effort de pédagogie est fait auprès de la presse et des communes avec une signalétique adaptée et un logo spécifique à chaque campagne annuelle.

En termes de manifestations, une première conférence de presse a eu lieu le 2 octobre et suscité de bonnes reprises de la presse. Une deuxième conférence de presse nationale aura lieu le 8 janvier avec la participation du directeur général de l'Insee pour mobiliser les énergies et plusieurs conférences régionales auront lieu simultanément. L'Insee assurera une présence sur le thème du recensement au Salon des Maires les 18, 19 et 20 novembre 2003. En début de collecte, un film sera diffusé sur les principales chaînes de télévision avec pour objectif de susciter la sympathie des enquêtés.

La campagne de communication de proximité s'appuiera sur la presse quotidienne régionale, les radios locales et les communes pour expliquer que tout le monde n'est pas recensé en même temps. Un matériel important est mis à la disposition des communes : affiches, affichettes pour les halls d'immeuble, dépliants grand public, lettre aux habitants, projets de communiqués pour les bulletins municipaux, dossier de presse, notice d'information, y compris en langues étrangères et en Braille, etc. Un cédérom reprenant tous ces supports de communication sera adressé à toutes les communes de plus de mille habitants, les autres communes pouvant le demander aux directions régionales de l'Insee. Des efforts particuliers seront faits auprès de relais associatifs en direction des populations étrangères ou en situation précaire et un courrier sera déposé par les agents recenseurs à toutes les personnes recensées avant le début de la collecte.

Par ailleurs, l'Insee a envoyé deux courriers à l'ensemble des maires, l'un en juillet pour une information générale sur l'organisation de la collecte, l'autre plus récemment pour informer chaque commune de la date de collecte la concernant. Un troisième courrier, plus technique, a été adressé par les directions régionales aux 8 000 communes concernées par l'enquête de recensement de 2004.

Jean-Pierre Duport estime qu'il y a quelque paradoxe à axer la communication sur le principe « chacun de nous compte » à un moment où le recensement n'est plus exhaustif...

3. Présentation du projet de rapport sur les indicateurs de développement durable

Dominique Bureau, directeur des études économiques et de l'évaluation environnementale au Ministère de l'écologie et du développement durable, rappelle que la France a adopté en juin dernier la stratégie nationale du développement durable, comprenant des objectifs et un plan d'actions. Ce plan d'actions prévoit un rapport triennal sur « l'Etat du développement durable en France » afin de mettre à la disposition des citoyens une série d'indicateurs statistiques sur la situation de la France par rapport à celle de ses partenaires étrangers. Par ailleurs, seront mis en place des indicateurs de suivi dans le cadre d'un tableau de bord de pilotage de l'action publique.

Le pilotage du rapport est assuré par le Commissariat général du Plan avec la participation de tous les services ministériels concernés : la direction de la prévision et de l'analyse économique et le ministère de la recherche pour le pilier économique, le ministère de l'écologie et du développement durable et l'IFEN pour le pilier environnemental, l'IGAS et la Dares pour le pilier social,... l'Insee est chargé de valider la qualité statistique des indicateurs retenus.

Les travaux sont partis du constat que le produit intérieur brut est insuffisant pour évaluer les performances d'un pays au regard des différentes dimensions qu'englobe la notion de développement durable. Dans un souci de cohérence, la liste des indicateurs étudiés a pris comme point de départ les 42 indicateurs de suivi de la stratégie européenne de Lisbonne et abouti provisoirement à 45 indicateurs pertinents sur le long terme, reproductibles et autant que possible comparables au plan international.

L'objectif est de réaliser un rapport qui présente une vue d'ensemble d'une quinzaine de pages, une partie méthodologique et des résultats commentés, une ouverture sur les sujets non ou mal traités et 45 fiches standardisées. Ce rapport devrait être prêt en début d'année 2004. Dominique Bureau propose alors aux membres du Bureau de l'intégrer aux travaux du Cnis dans le cadre d'un exercice standard du service statistique public.

Jean-Pierre Bompard se félicite de cette initiative mais s'interroge sur la distinction entre indicateurs statistiques et indicateurs de suivi de l'action publique. Il souligne le caractère non standardisé de l'information sur le développement durable et s'interroge sur la manière d'approcher les acteurs.

Yvonick Renard insiste sur ce point et rappelle que la LOLF a une approche opposée à la distinction entre les indicateurs sus-mentionnés. Il n'est pas très optimiste quant à la cohérence nationale et internationale. Concernant l'indicateur n° 10, il souligne que les dépenses de recherche et développement ainsi que les dépôts de brevets sont de mauvais indicateurs de performance.

Pierre Bachman est très gêné par le terme de cohésion sociale et s'interroge sur la question du développement durable qui sous-tendrait le développement social. Il rappelle que certains indicateurs, comme la productivité apparente du travail, sont « aveugles ». Par ailleurs, il souhaite que soient maintenus les cadres comptables actuels parallèlement à la mise en place des normes IAS utiles seulement aux marchés financiers ; un double comptage est facile à mettre en œuvre. Enfin, il souhaite qu'en matière d'emploi, les licenciements fassent l'objet d'un suivi dynamique.

Jean-Pierre Duport considère que ces préoccupations entrent légitimement dans le cadre du Cnis.

Jean-Michel Charpin reconnaît que la nature prise par le contenu du rapport est compatible avec un examen au sein du Cnis.

Jean-Pierre Puig distingue deux aspects : l'un, plus politique, concerne la validation du diagnostic et relève de la logique des commissions des comptes, l'autre concerne l'investissement statistique à réaliser pour construire les indicateurs et peut utilement être discuté en réunions de formation.

Jean-Pierre Duport insiste sur la dimension territoriale à prendre en compte.

Dominique Bureau remercie les membres du Bureau et se félicite de poursuivre l'exercice sous l'égide du Cnis pour assurer objectivité et transparence. Il rappelle que la distinction entre la partie descriptive et l'évaluation politique se retrouve dans d'autres rapports. Il souhaite que la cohérence soit assurée avec les demandes de l'Europe, de l'ONU et de l'OCDE. Il reconnaît que des problèmes méthodologiques subsistent mais l'objectif du rapport est de les faire progresser. Enfin, une articulation sera assurée par l'Observatoire des territoires.

4. Préparation de l'assemblée plénière du 18 décembre 2003

Jean-Pierre Puig rappelle que la date de l'assemblée plénière a dû être reportée au 18 décembre afin de tenir compte de l'agenda du Ministre. Le thème général en sera le programme à moyen terme du système statistique public.

Yvonick Renard remarque que les inter formations qui ont été un temps fort de la concertation sur le moyen terme ont eu par construction un effet de sur-représentation des services par rapport aux utilisateurs. Une réflexion pourrait être menée pour réserver peut-être ces réunions transversales aux présidents de formation

Jean-Pierre Bompard ne partage pas cet avis. Il souhaite pour sa part qu'un point soit fait par le Ministre sur les perspectives budgétaires des services.

Yvonick Renard s'associe à cette demande d'autant plus que la décision du Parlement européen d'amputer les crédits d'Eurostat de 25% lui paraît préoccupante.

Patrice Chevallier insiste en précisant qu'il ne s'agit pas seulement d'une question de court terme mais de la crédibilité du programme statistique public.

Jean-Pierre Duport souhaite que le Ministre puisse répondre au courrier qu'il lui a adressé au nom du Bureau ou qu'il le fasse au cours de son discours.

Jean-Michel Charpin s'engage à faire passer ce message mais demande que le Cnis puisse aussi prendre position sur les points du programme de travail qui apparaissent comme n'étant pas prioritaires.

Patrice Chevallier souligne que les demandes du Cnis ne supposent pas plus d'enquêtes mais que les exploitations de fichiers à des fins statistiques ont également un coût.

Jean-Pierre Duport insiste sur les besoins nouveaux et cite comme exemple le bruit.

Jean-Pierre Bompard reconnaît que le Cnis doit pouvoir hiérarchiser les besoins en termes de calendrier et que le débat doit s'ouvrir.

La discussion porte ensuite sur le projet d'avis sur le programme à moyen terme tel qu'il a été validé par les réunions inter-formations du mois d'octobre. Une nouvelle formulation des avis n° 18 et n° 24 est proposée par le Bureau.

5. Information sur l'état d'avancement des dispositions juridiques concernant la loi de 1951

Jean-Pierre Le Gléau, chef du département de la coordination statistique à l'Insee, présente aux membres du Bureau les projets de textes modifiant la loi de 1951 sur l'obligation, la coordination et le secret en matière de statistiques.

Tout d'abord un projet d'ordonnance, déjà évoqué au bureau du Cnis de mars dernier, portant sur cinq points : limiter le nombre d'enquêtes obligatoires, affermir les dispositions relatives au secret, moderniser le comité du secret statistique, faciliter la transmission des données administratives à l'Insee ou aux SSM, élargir l'accès aux chercheurs.

Ensuite la loi relative à la santé publique qui assouplirait l'exception relative aux données sur la santé dans l'article 7^{bis} de la loi de 1951.

Enfin, le projet de décret qui sera pris en application de l'ordonnance.

Yvonick Renard suggère que, concernant le fonctionnement du comité du secret et par symétrie avec le comité du label, on emploie le terme de « configurations » plutôt que de « formations ». Il s'interroge sur la possibilité de caractère obligatoire conféré aux enquêtes régionales ou départementales.

Jean-Pierre Le Gléau précise que la loi est muette sur ce dernier point. La proposition de conférer ou non l'obligation à de telles enquêtes appartient au comité du label. Jusqu'à présent, celui-ci a pris comme ligne de conduite de ne pas proposer l'obligation pour de telles enquêtes. Il peut la maintenir ou la modifier. En tout état de cause, cette option n'est pas du domaine de la loi.

6. Présentation du portail de la statistique publique

Le projet de portail de la statistique publique résulte d'une recommandation de l'assemblée plénière du Cnis du 8 décembre 2001 suite aux propositions du groupe de travail sur la clarté et l'accessibilité des données de la statistique publique présidé par Jean-Pierre Bompard.

Parti du constat que les utilisateurs ont du mal à trouver l'information statistique publique sur les différents sites internet des services statistiques ministériels, le groupe de travail a donc recommandé de créer un portail d'accès aux différents sites. Ce site www.stat-France.fr ne comportera aucune information statistique mais orientera par des liens vers les différents sites ou parties de site selon un accès par thème. Ultérieurement, une foire aux questions (FAQ) sera mise en place pour répondre aux questions les plus fréquentes.

Une expression des besoins a déjà été réalisée et est en cours de validation à l'Insee par le comité des investissements. Le maître d'ouvrage du projet est Jean-Pierre Le Gléau et un chef de projet statistique a été nommé. Une version simplifiée du portail sera mise en ligne courant 2005.

Jean-Pierre Bompard souhaite que la dimension européenne soit prise en compte dans le portail.

Yvonick Renard demande à ce propos si le portail proposera également des liens avec le site Eurostat.

Jean-Pierre Le Gléau fait l'hypothèse que ces informations sont intégrées aux différents sites.

Jean-Michel Charpin fait référence au site américain Fedstat qui est également uniquement un site d'aiguillage sans information spécifique.

Marc Chazelas demande si un aiguillage est prévu vers le site de la Banque de France.

Jean-Pierre Le Gléau indique que tout le système statistique public sera concerné à terme mais que des conventions seront progressivement signées avec chaque site partenaire.

7. Communication du Cnis

Carla Saglietti annonce aux membres du bureau que le projet de rénovation du site internet du Cnis vient d'être lancé avec la nomination de Marie-Christine Chambet-Rosset comme chef de projet statistique.

Ce projet fait suite aux engagements pris par l'Insee en 2002 et a pour objectif de moderniser le site afin d'en faciliter l'accès aux utilisateurs. Selon les souhaits du Conseil (avis n° 7), le site doit devenir plus interactif afin d'améliorer la concertation, en particulier avec les utilisateurs qui ne peuvent pas participer aux travaux des formations. D'autre part, cette rénovation devrait permettre une rationalisation des procédures pour les services producteurs.

Marie-Christine Chambet-Rosset prendra contact avec les membres du Bureau afin de recueillir leurs suggestions sur ce projet. La mise en ligne du nouveau site devrait se faire en 2005.

Par ailleurs, le secrétariat du Cnis souhaite publier à nouveau un « 4 pages » pour diffuser des synthèses de travaux particulièrement structurants pour le système statistique public. L'objectif est d'améliorer la communication du Conseil avec ses partenaires habituels grâce à un support plus léger et synthétique que les rapports du Cnis mais il a également l'ambition de toucher un public d'utilisateurs plus large que celui qui participe aux travaux des formations.

Les premiers numéros sont prévus pour le début de l'année 2004 ; plusieurs thèmes ont été évoqués parmi lesquels le moyen terme 2004-2008 ; RRP, concertation et droit ; comité du label,... Aucune périodicité n'est fixée a priori mais il semble raisonnable de se donner pour objectif la publication de 3 à 4 numéros par an.

Le titre sera définitivement arrêté avec l'agence de communication qui réalisera la maquette. Parmi les titres évoqués : **Concertations, Chroniques, Références du Cnis,**...

8. Consultation du Bureau sur la nomination du président du comité du label et du comité du contentieux

Jean-Pierre Puig présente la candidature de Jacques Garagnon, Inspecteur général de l'Insee, comme président du comité du label et du comité du contentieux à la suite du décès de Jean-Marie Ruch. Les membres du Bureau accordent un avis favorable à cette candidature.

*

* *

Destinataires :

Les membres du Bureau du CNIS

Les membres du Conseil

Les présidents et rapporteurs des formations